

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1170

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Ciclamen 2 - Convention cadre

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacques), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1170**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Ciclamen 2 - Convention cadre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 1,8 M€ pour le pôle de compétitivité systèmes de transport nommé Lyon Urban Truck and Bus 2015 dont les membres fondateurs sont Renault Trucks (2° groupe mondial de véhicules industriels), Irisbus (2° constructeur européen d'autocars et de bus), l'Institut français du pétrole (IFP), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Communauté urbaine.

La performance des systèmes de transport est décisive aujourd'hui pour assurer aux métropoles leur développement. L'agglomération lyonnaise est impactée par ces enjeux par sa taille et sa situation géographique mais aussi par le poids de la filière économique concernée (920 entreprises en Rhône-Alpes dont la moitié en région urbaine de Lyon, 100 000 emplois en Rhône-Alpes dont 31 000 dans la région lyonnaise et près de 3 500 personnes impliquées dans des activités de recherche et de développement (R&D)).

Chaque année, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une validation par l'Etat et donneront lieu à une convention cadre avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Depuis sa création, le pôle a labellisé 55 projets collaboratifs de R&D pour un montant total de 81 M€ de programme R&D dont 30 M€ ont été financés.

A ce jour, la Communauté urbaine a accompagné cinq projets pour un montant délibéré à hauteur de 1 798 111 €.

Au titre de l'année 2009, la Communauté urbaine envisage de soutenir le projet Ciclamen 2, labellisé par le pôle de compétitivité et validé par la direction générale des entreprises du Ministère de l'industrie, sur le thème Motorisation à basses émissions.

Objectifs du projet Ciclamen 2

L'objet du programme Ciclamen 2 (capteur de particules pour l'échappement) est le développement d'un capteur de particules préindustriel capable de s'intégrer dans la ligne d'échappement pour la gestion du filtre à particules.

Applications du projet Ciclamen 2

Ce capteur s'intégrera, soit en amont du filtre à particules pour mesurer la quantité de particules entrantes et donc le piloter, soit en aval du filtre dans le but de diagnostiquer toute fuite de celui-ci.

Il permettra de fournir au marché un capteur de particules dès l'arrivée de la norme Euro VI. Cela présente des enjeux forts concernant les objectifs de diminution de la pollution locale de l'air et des émissions globales de CO2.

Retombées attendues pour l'agglomération lyonnaise

Est attendu un renforcement des compétences locales de recherche au sein de l'IFP dans le domaine de la caractérisation des émissions de polluants.

Participation à l'ancrage de Renault Trucks, notamment de sa R&D, conforté dans l'agglomération lyonnaise

Au niveau de l'aire urbaine, en cas de succès du projet, Electricfil souhaite implanter un site de production spécifique d'une centaine de personnes sur le site de Beynost (Ain) et a la volonté d'y garder son centre de recherche et de développement.

Budget et plan de financement prévisionnel du projet Ciclamen 2 (en €) :

	Electricfil	IFP Lyon	Céramiques techniques et industrielles	Armines Saint Etienne	Renault Trucks	Total
Etat - Fonds unique interministériel	250 093		61 512		24 384	335 989
région Rhône-Alpes				136 803		136 803
Communauté urbaine		255 688				255 688
conseil général de l'Ain	80 000					80 000
total financement public	330 093	255 688	61 512	136 803	24 384	808 480
coût total de la R&D	1 100 309	639 220	205 041	342 006	97 535	2 384 111

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Ciclamen 2 en apportant à l'Institut français du pétrole une participation de 255 688 € sur la période 2009-2012. Cette participation financière fera l'objet d'une convention d'application particulière ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le versement d'une subvention de 255 688 € à l'Institut français du pétrole (IFP) dans le cadre du projet de recherche et de développement Ciclamen 2, relatif au pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015,

b) - la convention cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat sur la période 2009-2012.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention cadre.

3° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2010, 2011 et 2013 - compte 204 180 - fonction 90 - selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € en 2010,
- 100 000 € en 2011,
- 55 688 € en 2013.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - "Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire", individualisée sur l'opération n° 1555 le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.